

Le Mareuillais

Hôtel** Restaurant

CONDITIONS GENERALES ET REGLEMENT INTERIEUR DE L'HÔTEL

Conformément à la Loi, le présent règlement étant affiché dans chaque chambre et à la réception de l'établissement, tout client prenant possession d'une chambre est réputé l'avoir lu et en accepter les obligations.

PRESENTATION : L'hôtelier a la liberté de ne pas recevoir les clients dont la tenue est indécente et négligée, les clients ayant un comportement bruyant ou incorrect, les clients dont le comportement est contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public.

PAIEMENT : Le tarif des chambres est établi à la journée et payable d'avance ou en fin de séjour suivant les conditions vues à la réservation. Le défaut de paiement entraînera l'expulsion immédiate du client sous réserve de poursuites judiciaires pour le règlement de son dû. Lors de la réservation une empreinte Carte Bleue vous sera demandée quel que soit le moyen de paiement, celle-ci servira de garantie et de caution en cas de dégradation ou autre. Nous acceptons les cartes de paiement suivantes : Visa, Eurocard, Mastercard, les chèques vacances sont acceptés uniquement pour la partie hôtel et pour la moitié du montant total, les chèques bancaires hors département sont acceptés sous réserve. L'hôtelier pourra demander à toute personne séjournant dans l'établissement de présenter une carte d'identité pour tout type de règlement. Dans le cas où vous ne pourriez pas nous fournir ce document, nous serions contraints de ne pas accéder à votre demande de location de chambre.

LES CHAMBRES : Les chambres sont louées pour le nombre de personnes indiquées correspondant au type de la chambre :

- Chambre double ou Twins 1 à 2 pers. maximum.
- Chambre triple 1 à 3 pers. maximum.
- Chambre quadruple 1 à 4 pers. maximum.

En cas de manquement à cette réglementation, l'hôtel se réserve le droit de facturer au client responsable le coût de la ou des chambres correspondant au nombre de personnes constatées en trop, en présence du client ou pas, aux tarifs des chambres en vigueur au moment de la transgression du règlement intérieur. L'hôtel débitera la carte bancaire enregistrée à la réservation du client indélicat.

JACUZZI : son utilisation est une prestation supplémentaire non incluse dans le tarif de la chambre VOIR DOCUMENT ANNEXE

DEGRADATION : En cas de dégradation du mobilier intérieur et extérieur, de détérioration ou de vol (linge ou autre), l'hôtel se réserve le droit de facturer au client, en sa présence ou non, le coût de réparation ou de remplacement pour un montant égal aux montants engagés. L'hôtel débitera la carte bancaire enregistrée à la réservation du client indélicat.

EN CAS D'INTERRUPTION DE SEJOUR : Il ne sera précédé à aucun remboursement. De même en cas de départ anticipé, le séjour est dû dans sa totalité. Les retards à l'arrivée ou les départs anticipés ne peuvent en aucun cas donner lieu à remboursement.

CONDITIONS D'ANNULATION : (hors tarifs négociés et internet)

Annulation sans frais 72h à l'avance, au-delà la réservation dans son intégralité est dû.

ACCES AUX CHAMBRES : Les chambres mises à la disposition de nos clients sont vérifiées, fonctionnelles et en bon état. Toute occupation de la chambre entraîne en conséquence la reconnaissance par le client de l'inventaire et l'état du mobilier.

Nos clients sont invités à signaler immédiatement à la réception de l'hôtel tout manquement.

Les chambres sont disponibles à partir de 14h00 et doivent être libérées avant 11h00. En cas de départ au-delà de 11h30, une nuit supplémentaire sera facturée. Pour conserver la chambre une nuit supplémentaire, la réception devra être informée avant 11h0 le jour même, sous réserve de disponibilité.

La chambre est prévue pour un nombre de personnes déterminé ; pour assurer les règles de sécurité de l'hôtel aucune personne supplémentaire ne devra être hébergée.

INTERDICTIONS : Nous vous rappelons que l'interdiction de fumer est en vigueur dans tous les lieux publics depuis le 2 janvier 2008. **Il est donc absolument interdit de fumer ou devapoter dans les chambres** pour des raisons évidentes de sécurité et de confort. **De préparer des repas, d'utiliser des appareils à gaz ou électrique ou d'apporter de la nourriture qui ne provienne pas de l'établissement**, d'y déposer vos déchets, vos emballages alimentaires, bouteilles et autres détritiques. Le non-respect de ces règles entraînera une indemnité minimum de 50€ prélevé sur votre Carte bancaire, pour assainir la chambre et pour son immobilisation nécessaire à sa remise en état.

ANIMAUX : Les animaux ne sont plus acceptés dans l'hôtel. Pour des raisons d'hygiène, les animaux ne sont pas admis dans la salle des petits déjeuner ni du restaurant. Pour les contrevenants, la désinfection bactéricide de la chambre sera facturée 50€.

Cette restriction ne s'applique pas aux chiens guides d'aveugles et chiens d'assistance avec un accord préalable.

LE PETIT DEJEUNER est servi à partir de 7h00 jusqu'à 9h00 en semaine – de 8h00 à 10h00 les weekends et jours fériés dans la salle prévue à cet effet.

LA RECEPTION décline toute responsabilité pour vos bagages ou objets de valeur déposés dans les lieux publics.

DEGRADATION : nous vous demandons de respecter les lieux ainsi que la décoration de votre chambre. En cas de problème, le client devra engager sa responsabilité civile. De même pour la disparition des serviettes, tapis, oreillers, couettes, etc... Pendant votre séjour, une clé vous est remise vous permettant le libre accès à votre chambre. En cas de perte, la réfection vous sera facturée au tarif en vigueur.

En cas de départ très tôt le matin, pensez à laisser votre clé dans la chambre, ou à la réception et veillez à bien fermer la porte derrière vous.

NUISANCES : pour le respect du repos des autres clients, veillez à ne pas claquer les portes ni à faire trop de bruit particulièrement entre 22h00 et 8h00. Tout bruit de voisinage lié au comportement d'une personne ou d'un animal sous sa responsabilité, pourra amener l'hôtelier à inviter le client à quitter l'établissement sans qu'il ne soit besoin de procéder à des mesures acoustiques dès lors que le bruit engendré est de nature à porter atteinte à la tranquillité de la clientèle (art. R.1334-30 et R.1334-31 du Code de la Santé Publique).

Une chambre d'hôtel est un lieu de repos. Tout commerce y est formellement interdit.

LE REGLEMENT INTERIEUR de l'hôtel s'applique à l'ensemble des réservations. Tout séjour entraîne l'acceptation des conditions particulières et du règlement intérieur de l'hôtel.

LITIGES : En cas de litige entre le professionnel et le consommateur, ceux-ci s'efforceront de trouver une solution amiable.

À défaut d'accord amiable, le consommateur a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont ATLANTIQUE MEDIATION CONSOMMATION, dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel

<http://consommation.atlantique-mediation.org/>

Mél : consommation@atlantique-mediation.org

Adresse : 5 mail du Font populaire 44200 NANTES

DONNEES PERSONNELLES :

"Selon l'article L.223-2 du code de la consommation, nous vous informons que tout consommateur a la possibilité de s'inscrire sur le site www.bloctel.gouv.fr